

Réponses questionnaire

Conscient(e) des enjeux de santé publique posés par la diffusion massive des applications utilisatrices de radiofréquences, je m'engage à proposer à proposer de légiférer sur cette question ? **OUI**

Afin

1. d'introduire le principe ALARA dans la loi **OUI**

- Si oui, de fixer une valeur limite d'exposition à 0,6 V/ OUI NON **NSP : La concertation et les expertises devront aider le législateur à fixer le seuil.**

2. de rendre la concertation obligatoire avec les citoyens (riverains, locataires, travailleurs...) **OUI**

3. de rétablir, l'obligation du permis de construire pour toutes les installations d'antennes **OUI**

4. de définir un périmètre de sécurité autour des établissements sensibles (écoles, crèches...) **OUI**

5. d'interdire l'usage du portable au sein de tous les établissements scolaires **OUI sauf appels d'urgences pour les adultes**

6. d'interdire la commercialisation de portables spécifiquement destinés aux enfants (type Babymo, Kiditel...) **OUI**

7. d'interdire le WiFi dans les lieux publics et tout particulièrement dans ceux qui accueillent des enfants **OUI dans ceux qui accueillent les enfants**

8. de lancer des campagnes d'information sur les dangers des portables sur l'intérêt des connexions filaires - téléphone ou internet - dans les bâtiments et lieux résidentiels **OUI**

9. de rendre obligatoire la réalisation d'une enquête d'impact sanitaire avant le lancement de toute nouvelle application technologique **OUI**

10. d'initier un grand débat sur la prise en charge sociale et médicale de l'électrosensibilité et la recherche de moyens pour la prévenir (voir notre plateforme revendicative spécifique) **OUI**

11. de protéger par la loi la liberté de la parole scientifique **OUI**

12 de mettre en place un réseau global public pour toutes les communications sans fil **OUI**

Signature du candidat :

Olivier THOMAS, Candidat dans la 4^{ème} circonscription de l'Essonne.